

**Commune de Cléguérec
Département 56**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

MAI 2013



Etude des annexes sanitaires réalisée par dm.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

1	DONNÉES GÉNÉRALES.....	4
1.1	Présentation.....	4
1.2	Contexte géologique.....	5
1.3	Éléments de climatologie.....	6
1.4	Hydrographie.....	7
1.5	SDAGE Loire Bretagne / SAGE Blavet.....	8
1.6	Patrimoine naturel et Natura 2000.....	9
1.7	Caractéristiques du milieu récepteur :.....	10
2	PRÉVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	12
3	EAUX USÉES.....	13
3.1	Etat des lieux de l'assainissement.....	13
3.1.1	Réseau de collecte des eaux usées.....	13
3.1.2	Système d'épuration.....	13
3.1.3	Etude de zonage d'assainissement.....	15
3.1.4	Assainissement autonome.....	15
3.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	16
3.2.1	Station d'épuration communale.....	16
3.2.2	Station d'épuration de Pontivy.....	16
3.2.3	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	17
4	EAUX PLUVIALES.....	17
4.1	Etat des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	17
4.1.1	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	17
4.1.2	Zones de stockage existantes.....	18
4.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	19
5	EAU POTABLE.....	20
5.1	Données générales.....	20
5.1.1	Syndicat Intercommunal en Eau Potable.....	20
5.1.2	Approvisionnement de la commune.....	21
5.1.3	Service incendie.....	21
5.1.4	Captage eau potable.....	21
5.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	21
6	GESTION DES DÉCHETS.....	22



1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de Cléguérec se situe en centre Bretagne, au Nord-ouest de Pontivy et au Sud-ouest de Mûr-de-Bretagne. La surface totale de la commune est de 63 km².

Le massif forestier de Quénécan est situé en limite Nord du territoire communal.

En 2010, la commune comptait 2 915 habitants.



Carte 1 : localisation du territoire communal

Le territoire communal est situé en bordure de la rivière du Blavet. Il est également drainé par différents cours d'eau (Ruisseaux de la Fontaine de la Trinité, de Stang Ihuern, du Guernic..) qui rejoignent le Blavet.

A horizon 10 ans, une augmentation des zones urbanisées est prévue pour un total de 6,43 hectares environ comprenant une augmentation de 140 logements (extension + densification).

La commune de Cléguérec dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Cette commune fait partie du Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable de la région de Noyal-Pontivy / Cléguérec et adhère pour la gestion de ses déchets au Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SITTOMMI).

1.2 Contexte géologique

La commune de Cléguérec se situe dans la partie occidentale de la Bretagne centrale. Les formations les plus anciennes appartiennent aux niveaux supérieurs du Briovérien (bS1-2, en vert), d'âge protérozoïque supérieur. Cette formation est très représentative du massif armoricain, puisqu'elle en constitue son socle (Partie Nord du territoire communal).

Au Paléozoïque, la mise en place de l'important leucogranite de Pontivy (en rose) a engendré un métamorphisme de contact des roches encaissantes du Briovérien (bS1-2). Ces anciennes formations d'origine sédimentaire ont donc été transformées par un métamorphisme général, aboutissant à la mise en place de schistes et de micaschistes (vert avec tirets – Partie Sud du territoire communal).

On peut également remarquer la présence de schistes pourprés dans ce socle ainsi que des loëss wechséliens-wurmien.



Carte 2 : Extrait de la carte géologique (Infoterre)

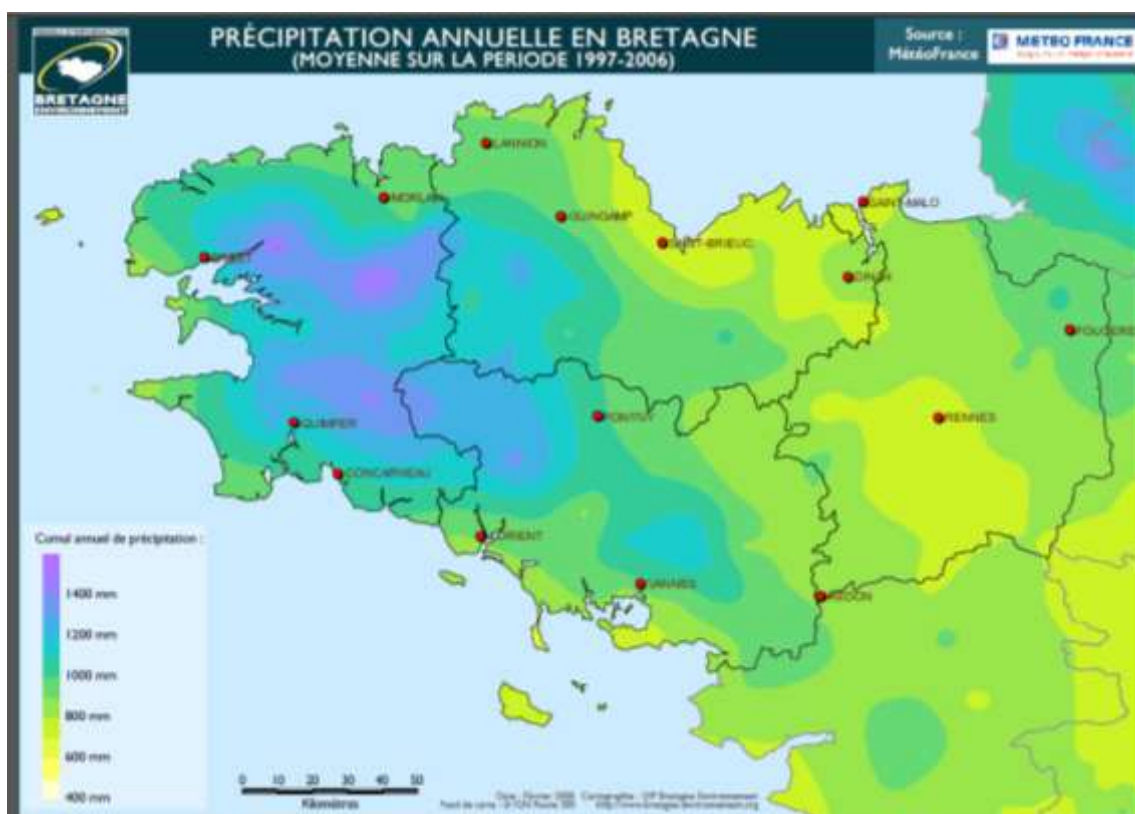
Le Blavet et ses affluents occupent des fonds de vallées couverts par des alluvions anciennes. Ces alluvions correspondent aux principaux cours d'eau et aux zones inondables.

Sur le plan hydrologique, la présence d'un socle sédimentaire et granitique se traduira par des variations saisonnières plus ou moins importantes. Les débits les plus forts seront observés en hiver lorsque les sols ont atteint leur capacité maximale de rétention d'eau, et seront opposés à des débits d'étiage peu soutenus.

Les fluctuations hydrologiques seront donc principalement liées à celles de la pluviométrie efficace (bilan hydrique).

1.3 Éléments de climatologie

Le climat du Morbihan est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux, et des étés frais et relativement humides. A l'échelle de ce département, les précipitations sont cependant très hétérogènes, variant du simple au double. Ce contraste climatique est lié à l'influence thermique de l'océan, qui diminue en s'éloignant de la côte, et aux caractéristiques physiques du département. Dans la partie du bassin versant du Blavet située dans les Côtes d'Armor, les précipitations moyennes annuelles sont plus élevées que dans le Morbihan.



Carte 8 : Précipitations moyennes annuelles en Bretagne sur la période 1997-2006

Au niveau de la partie centrale du bassin du Blavet, l'organisation spatiale des précipitations se caractérise par un gradient des isohyètes. D'Est en Ouest, la pluviométrie moyenne annuelle augmente. Ainsi à Cléguérec, les précipitations moyennes enregistrées sont de l'ordre 800-900 mm/an. A l'Ouest de Cléguérec, les précipitations s'intensifient : 1000-1100 mm/an à Guémené-sur-Scorff (bassin versant du Scorff) et jusqu'à 1100-1200 mm/an à Plouray (bassin versant Ellé-Isole-Laita).

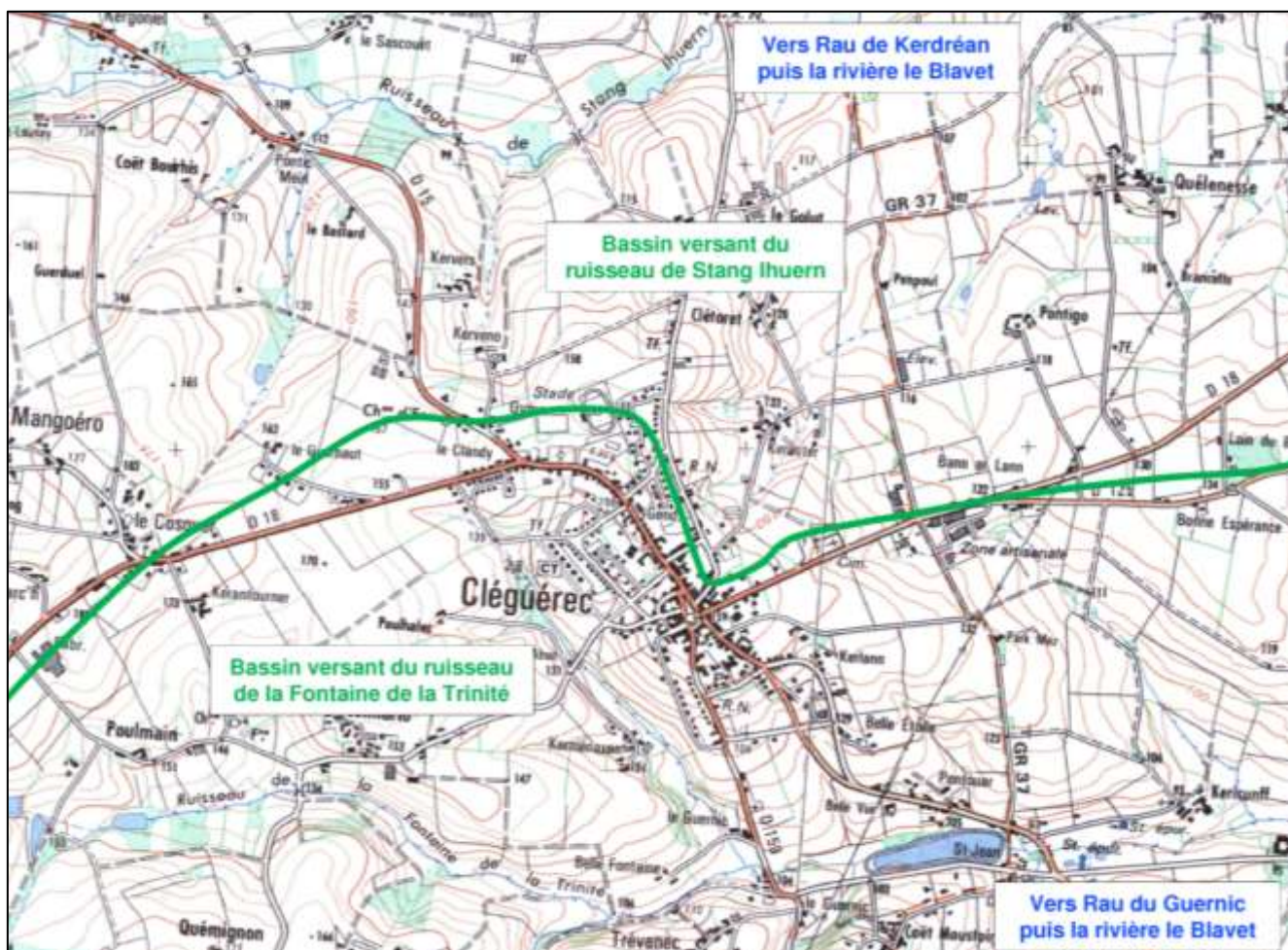
Malgré ces précipitations importantes, un déficit hydrique est régulièrement observé sur la période de mai à août. Il est à noter que les variabilités interannuelles et intra-annuelles peuvent être importantes. Il n'existe donc pas d'année type sur le plan pluviométrique, et donc sur le plan hydrologique.

1.4 Hydrographie

La commune de Cléguérec appartient au bassin versant du Blavet, qui s'écoule en limite Est du territoire communal.

Sa partie Nord est drainée par le ruisseau de Stang Ihuern puis le ruisseau de Kerdréan.

Les eaux pluviales de la partie Sud rejoignent le ruisseau de la Fontaine de la Trinité puis le ruisseau du Guernic avant de se jeter dans le Blavet en rive droite.



Carte 3 : Contexte hydrologique du secteur aggloméré de Cléguérec

En ce qui concerne la zone agglomérée, la majeure partie des eaux de ruissellements rejoignent un affluent du ruisseau de Guernic qui s'écoule au Sud-ouest du centre bourg.

1.5 SDAGE Loire Bretagne / SAGE Blavet

Le territoire communal de Cléguérec appartient au bassin versant du Blavet.

Ce bassin versant fait l'objet d'un SAGE qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 Février 2007.

Les préconisations du SAGE Blavet doivent être prises en compte pour l'ensemble des futurs projets d'urbanisme.

L'enjeu n°1 du SAGE Blavet concerne la qualité de l'eau. Il comprend plusieurs objectifs dont celui sur "le bon état des eaux superficielles douces pour une alimentation en eau potable (AEP) de qualité et l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)".

Objectifs de qualité du SAGE Blavet aux trois points nodaux, aux prises d'eau AEP et aux points de surveillance DCE.

Paramètre	Objectif
DBO5	5 mg/L
Nitrates	25 mg/L
Ammonium	0,1 mg/L <i>en amont de Pontivy</i>
	0,5 mg/L <i>en amont de Hennebont</i>
Phosphore total	0,1 mg/L <i>en amont de Pontivy</i>
	0,2 mg/L <i>en amont de Hennebont</i>
Pesticides totaux	0,1 µg/L <i>pour chaque molécule</i>
	0,5 µg/L <i>pour l'ensemble des molécules</i>
Chlorophylle a	60 µg/L

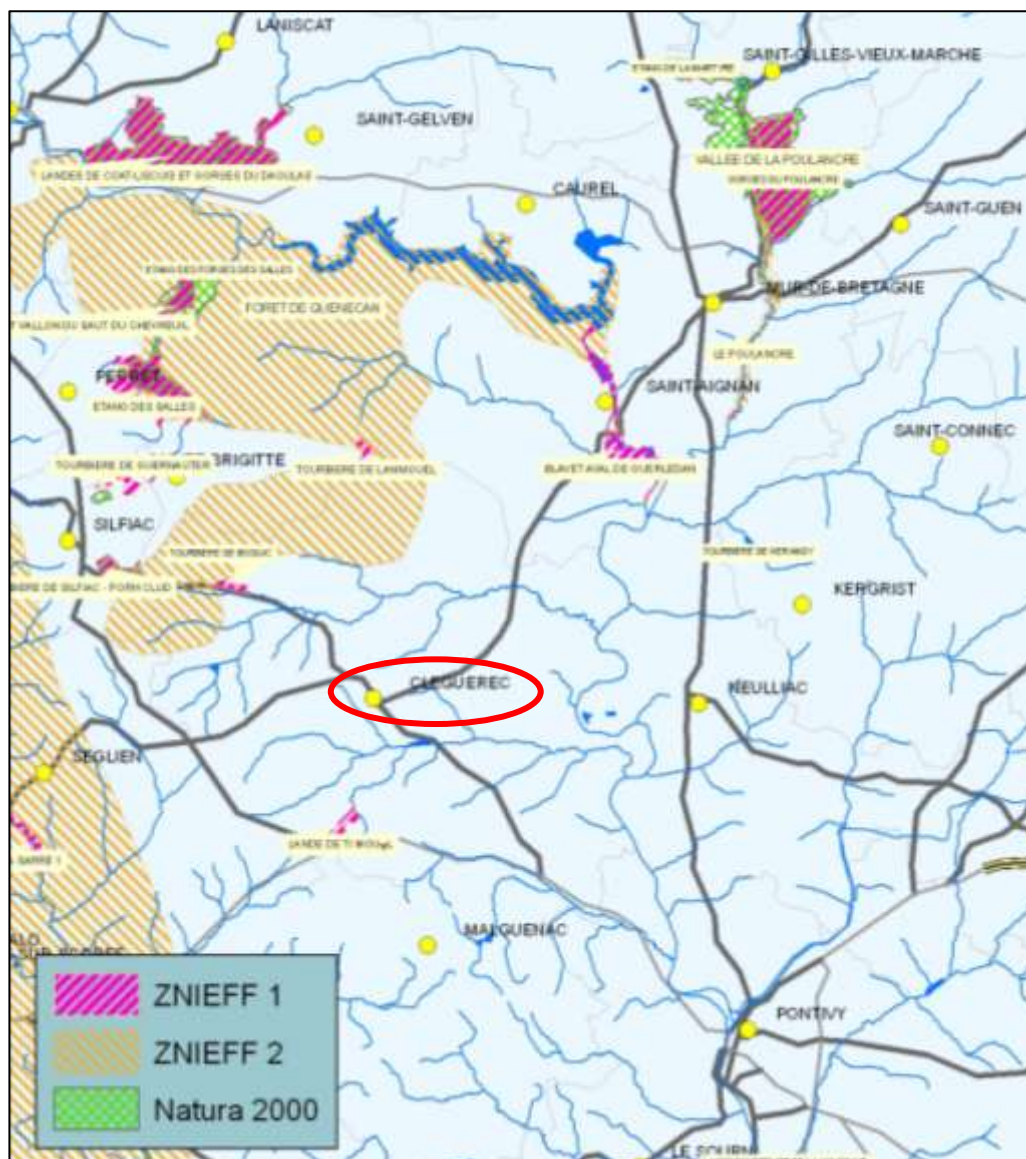
Ces valeurs sont des seuils que ne doivent pas dépasser les concentrations maximales calculées selon l'outil SEQ Eau. C'est le 90 percentile d'un panel de données retenu sur une période donnée qui sera la dite valeur maximale.

Le SDAGE définit des objectifs de qualité par masse d'eau. Le bassin versant du projet appartient à la masse d'eau du Blavet et ses affluents depuis la retenue de Guerlédan jusqu'en amont de Pontivy "la Cascade" (FRGR0 93c).

C'est le bon potentiel global qui est retenu comme objectif pour 2015 (bon état écologique et bon état physico-chimique).

1.6 Patrimoine naturel et Natura 2000

La carte suivante représente les espaces naturels remarquables recensés par la DIREN à l'échelle du territoire communal et des communes environnantes.



Carte 4 : Carte de l'inventaire patrimonial de la commune et des communes environnantes

La zone Natura 2000 la plus proche se situe au Nord de Cléguérec: Forêt de Quenecan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas (FR 5300035). Elle correspond à un ensemble de milieux composants des habitats et des habitats de transition, notamment avec le Lac de Guerlédan.

La zone Natura 2000 se situe sur le bassin versant du Blavet, en amont de la commune.

1.7 Caractéristiques du milieu récepteur :

Les eaux de ruissellements de la majeure partie de la zone agglomérée de Cléguérec rejoignent un petit ruisseau récepteur qui s'écoule en limite Sud-ouest de la zone agglomérée avant de rejoindre le ruisseau du Guernic.

Seules les eaux pluviales de l'extrême partie Nord-est du bourg rejoignent le ruisseau de Kerdréan via un ruisseau temporaire.

Ces ruisseaux rejoignent le Blavet en rive droite.



Photo 1 : Vue du ruisseau du Guernic

Il n'existe pas de données sur la qualité des différents cours d'eau du territoire communal, compte tenu de leurs petits bassins versants respectifs. Par contre, le Blavet dispose de différents suivis de routines, principalement sur sa partie fluviale.

Il existe trois stations de suivi RNB sur le Blavet, référencées d'amont en aval : RNB 190850-Amont Guerlédan, RNB 192100-aval Pontivy et RNB 194000-Aval Confluence Blavet-Evel.

En ce qui concerne les variations hydrologiques, elles sont fortement corrélées à celles du bilan hydrique. C'est-à-dire que les débits hivernaux sont relativement forts, liés à l'intensité des pluies hivernales, et qu'ils sont opposés à des débits d'étiage très peu soutenus.

Les débits du Blavet sont mesurés à partir des données de la station de jaugeage située à Neulliac (Le Porzo), en aval du barrage de Guerlédan (superficie 304 ha, capacité 51 millions de m³, bassin drainé 620 km²). La station de Neulliac (J 5432110) est suivie depuis 1989 par les services de la DIREN (DREAL depuis 2010).

A cet endroit, la superficie du bassin versant amont vaut 867 km².

Comme tout bassin schisteux, les variations de débits sont très importantes. Les débits moyens hivernaux les plus élevés sont mesurés aux mois de janvier et février. Ils atteignent près de 33 l/s/km². Les débits moyens les plus faibles sont statistiquement observés au mois d'août – septembre.

Le débit QMNA 5 ans enregistré à Neulliac est de 1.7 m³/s, soit un débit spécifique de 1.9 l/s/km². Cette valeur non négligeable de débit d'étiage est liée à la présence du barrage hydro-électrique de Guerlédan en amont de la station. Le cahier des charges impose à EDF un ensemble de mesures de préservation de la qualité, du volume et du régime des eaux afin de garantir entre autre les débits d'étiage, et la non aggravation des conséquences des crues. Ce maintien d'un débit d'étiage de référence permet ainsi de respecter le débit minimum biologique égal à 1,5 m³/s.

La crue décennale journalière du Blavet à Neulliac (867 km²) est estimée à 130 m³/s, soit un débit spécifique de 149 l/s/km².

	m ³ /s	l/s/km ²
Débit étiage : QMNA5	1.7	1.9
Crue décennale : DC10	130	149
Débit moyen : Module	12	13.8

Tableau 1 : Récapitulatif du comportement hydraulique du Blavet à Neulliac (donnée banque hydro)



2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Cléguérec, soit une surface totale de **6,43 hectares**.

A horizon 10 ans, il est prévu la construction de **105 logements** pour les zones classées à urbaniser au PLU ainsi que **35 logements** pour les secteurs existants à densifier.

Ces urbanisations et densifications représentent une augmentation de population estimée à environ **335 habitants** (2,4 habitants par logement).

L'évaluation du nombre d'habitations par secteur d'urbanisation a été définie. Les différentes caractéristiques des futures zones urbanisables sont répertoriées ci après :

Habitants/logement = 2,4				
Secteurs	Surface utile (ha)	Densité (logt/ha)	Nombre de logements envisagés	Population
Densification	/	/	35	84
Zone 1AU Nord-ouest	1,48	16	25	60
Zone 1AU Sud-est	3,08	16	50	120
Zone 1AU « Porhors »	1,87	16	30	71
Total	6,43	16	140	335

L'objectif du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cléguérec est de favoriser la construction de 140 logements à horizon 10 ans.



3 Eaux usées

3.1 Etat des lieux de l'assainissement

Le service d'assainissement est géré par Pontivy Communauté depuis le 27 Juin 2011.

Le fonctionnement des ouvrages (station et réseaux), leur entretien et la permanence du service sont assurés par la société SAUR France. Le service est donc exploité en affermage, en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er Juillet 2001 et dont la durée est de 12 ans, soit jusqu'au 30 Juin 2013.

3.1.1 Réseau de collecte des eaux usées

La zone d'assainissement collectif sur la commune de Cléguérec concerne actuellement la zone agglomérée, ainsi que le hameau de « Pontouar » situé au Sud-est du centre bourg et une partie des habitations situées le long de la RD 18 au Nord-ouest.

Des travaux sont également prévus à court terme pour la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif au niveau de la ZA de Bann-er-Lann et du hameau de « Porhors ».

Les eaux usées du hameau de « Porhors » seront raccordées à la station d'épuration de la commune de Pontivy.

Le réseau de collecte des eaux usées de type gravitaire représente une longueur d'environ 15 kms au niveau de la zone agglomérée. Il est de type séparatif.

Du fait d'une topographie défavorable, 5 postes de refoulement sont existants. Les conduites de refoulement représentent une longueur totale d'environ 1 300 mètres.

Un poste de refoulement sera également mis en place dans le cadre des travaux d'assainissement du secteur de la ZA de Bann-er-Lann.

Le nombre de logements raccordés au réseau était de 664 en 2012 (source rapport annuel du délégataire).

Un industriel est également raccordé à la station d'épuration, il s'agit de la société « Les Moulins de Saint-Armel » située au Nord-ouest de la zone agglomérée.

3.1.2 Système d'épuration

La commune de Cléguérec dispose d'une station d'épuration de type « boues activées » située au Sud-est de la partie agglomérée. Mise en service en 1994, la capacité de cette station est de 3 100 équivalents habitants.

Les capacités nominales de la station d'épuration sont les suivantes :

- Débit: 620 m³/j
- DBO₅ : 186 Kg/j
- DCO : 403 m³/j

Les effluents traités sont rejetés dans le Blavet au niveau de l'Ecluse de Porzo.



Le nombre de branchements en 2012 était de 664 sur la zone agglomérée de Cléguérec.

Parmi ces branchements il existe :

- Un industriel « Le Moulin de Saint Armel » : fabricant de produits surgelés (convention de 12 juillet 2001 au 30 juin 2013).
- Une maison de retraite, une école et une maison de vie (180 Eq-hab environ)

Les charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par la station de l'épuration en 2012 sont de 35 % en charge hydraulique et 40 % en charge organique polluante.



Photo 2 : Vue de la station d'épuration communale

Le milieu récepteur du rejet est la rivière le Blavet.

Le rejet de la station d'épuration a fait l'objet en 2008 d'une demande de déclaration de rejet au titre de la loi sur l'eau. Un récépissé a alors été délivré, celui-ci fixait les modalités et les performances de la station existante.

3.1.3 Etude de zonage d'assainissement

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2003 par le cabinet SICAA.

Cette étude de zonage a été mise à jour en Mars 2011, afin notamment d'intégrer les nouveaux secteurs d'urbanisation prévus au PLU.

Cette étude s'appuie sur l'étude de zonage réalisée en 2003 et validée à l'issue d'une enquête publique. Elle expose :

- La mise à jour des données réglementaires et des données économiques communales
- L'état actuel de l'assainissement sur la commune,
- Le comparatif économique par secteur étudié, et le choix des secteurs retenus pour être modifiés,
- La carte de zonage, Elle a permis de délimiter les zones d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal.

La commune de Cléguérec a retenu les solutions d'assainissement suivantes :

- Assainissement collectif : zone agglomérée, « Bann-er-Lann » et raccordement du hameau « Porhors » à la station d'épuration de Pontivy.
- Assainissement Non Collectif : le reste du territoire communal.

3.1.4 Assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Pour la commune de Cléguérec, le service d'assainissement autonome est géré par Pontivy Communauté. Elle a pour mission de vérifier la conception, la réalisation, le fonctionnement et l'entretien des installations autonomes, depuis 2006 pour les nouveaux systèmes et depuis 2008 pour les installations existantes n'ayant pas fait l'objet du contrôle de réalisation depuis moins de 5 ans.

Le SPANC a été créé par délibération en date du 1^{er} janvier 2006.

La commune de Cléguérec dispose de 860 logements dont les eaux usées sont traitées par un système d'assainissement autonome. 115 habitations du hameau « Porhors » seront prochainement raccordées au réseau d'assainissement de la commune de Pontivy.

Les installations non conformes sont généralement réhabilitées dans le cadre du volontariat ou lors de dépôt de permis de construire.

3.2 Evolution à l'échelle du PLU

3.2.1 Station d'épuration communale

La zone desservie par le réseau collectif de la commune de Cléguérec concerne 664 logements soit environ **1 600 habitants** (environ 2,4 habitants par logement).

La station actuelle est dimensionnée pour 3 100 équivalents habitants.

Des travaux sont également prévus à court terme pour le raccordement du secteur de « Bann-er-Lann » à la station d'épuration communale. 36 branchements sont envisagés.

Ces 36 branchements supplémentaires représentent un taux de raccordement à court terme de **100 équivalents habitants**.

A court terme, le taux de raccordement à la station d'épuration est estimé à **1 700 équivalents habitants**.

Pour la commune de Cléguérec, une augmentation supplémentaire de **265 habitants** est prévue à horizon 10 ans (110 logements).

Par conséquent, la station atteindra un flux à traiter estimé à **1 965 équivalents habitants** à horizon 10 ans.

La station d'épuration est donc suffisamment dimensionnée pour gérer l'augmentation de population engendrée par les futures zones urbanisables.

3.2.2 Station d'épuration de Pontivy

La station d'épuration de Pontivy dispose d'une capacité de traitement de 91 700 équivalents habitants. Elle reçoit les eaux domestiques des communes de Pontivy, Le Sourn, Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy, ainsi que des entreprises du secteur agroalimentaire.

Les charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par la station sont de 81% en charge hydraulique et 51% en charge organique polluante.

Le système de collecte des eaux usées est donc sensible aux eaux parasites. Des travaux sont d'ailleurs programmés à court terme à l'échelle du réseau d'assainissement.

Comme indiqué dans l'étude de zonage d'assainissement, le secteur de « Porhors » (115 habitations) sera desservi à court terme par l'assainissement collectif et raccordé à la station d'épuration de Pontivy.

Ces 115 branchements supplémentaires représentent un taux de raccordement évalué à **280 équivalents habitants**.

Dans le cadre du PLU, 30 logements supplémentaires sont également prévus sur le hameau de « Porhors », soit une augmentation de population d'environ **70 habitants**.

Ce flux supplémentaire pourra être géré par la station d'épuration de Pontivy, sachant que la marge actuelle de raccordement est estimée à 45 000 EH en organique et 18 000 EH en hydraulique.



3.2.3 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

- **Zone agglomérée** : Le réseau est existant. Les eaux usées de la partie agglomérée sont dirigées vers la station d'épuration communale.
- **Zone IAU Nord-ouest** : Les eaux usées de cette zone seront raccordées en gravitaire au réseau Ø200 situé au Sud de la zone, au niveau de la Rue du Lavoir. Ce réseau rejoint le poste de refoulement du « lavoir ». Il faudra donc s'assurer qu'il est suffisamment dimensionné pour gérer cet apport supplémentaire d'eaux usées.
- **Zone IAU Sud-est** : Les eaux usées de cette zone seront raccordées en gravitaire au réseau Ø200 fonte situé en limite Sud-est, au niveau de la Rue de la Belle Etoile.
- **Zone IAU « Porhors »** : Les eaux usées de cette zone pourront être raccordées vers le futur réseau d'eaux usées situé au Sud de la zone.

Le tracé des futurs réseaux eaux usées (voir plan) sont à titre indicatifs. Ces emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

4 Eaux pluviales

4.1 Etat des lieux de la gestion des eaux pluviales

L'agglomération de Cléguérec se situe sur un promontoire. Plusieurs cours d'eau marquent le paysage autour du bourg.

- Au Nord, le ruisseau de Stang Ihuern puis le ruisseau de Kerdréan,
- Au Sud, le ruisseau de la Fontaine de la Trinité puis le ruisseau du Guernic.

Ces cours d'eau rejoignent le Blavet à l'Est du territoire communal.

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune (entretien, curage..).

4.1.1 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le système de collecte des eaux pluviales sur le centre bourg de Cléguérec correspond essentiellement à du busage de fossés (Ø200 à Ø600). Les eaux de ruissellements rejoignent ensuite par fossé des ruisseaux pérennes ou non qui s'écoule autour de la partie agglomérée.

Ces cours d'eau rejoignent les ruisseaux du Guernic et de Kerdréan, affluents rive droite du Blavet. Le Blavet s'écoule en limite Est du territoire communal.

La phase terrain a permis d'élaborer le plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la partie agglomérée de Cléguérec mais également de réaliser un diagnostic de l'état du réseau. Les principales observations sont représentées sur le plan du réseau des eaux pluviales.



4.1.2 Zones de stockage existantes

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

- Bassin d'orage du lotissement « Park Dosten »

Le bassin d'orage a été réalisé lors de la création de ce lotissement, il représente un volume de 350 m³ (pluie de référence décennale) pour 40 l/s de débit de fuite. La surface de son bassin versant est d'environ 2,5 hectares.

Le dossier réglementaire n'a pas été retrouvé.



Photo 3 : Vue du bassin d'orage du lotissement

- Extension de la ZA de « Bann-er-Lann »

Dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale, un dossier de déclaration loi sur l'eau a été réalisé en Août 2009 par la société ECR Environnement.

Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Cette étude prévoit :

- la création d'un bassin d'orage pour gérer les eaux de voiries. Son volume est de 655 m³ (Pluie de référence 10 ans) pour 18 l/s de débit de fuite.
- la mise en place d'une gestion des eaux à la parcelle pour chacun des lots. Le débit à restituer à l'aval devra être équivalent à 3 l/s/ha et les dispositifs de rétention à la parcelle devront être définis par le maître d'œuvre du projet.

- Projet de requalification de la ZA de « Bann-er-Lann »

Dans le cadre du projet de requalification, un dossier de déclaration loi sur l'eau a été réalisé en Juillet 2011 par la société ECR Environnement.

Le principe de gestion des eaux pluviales retenu est la mise en place d'une chaussée réservoir d'un volume de 270 m³ pour 13,2 l/s de débit de fuite, et de 2 noues stockantes de 50 et 10 m³ pour 2,4 et 3,8 l/s de débit de fuite.

Le degré de protection décennal a été retenu pour le dimensionnement des ouvrages.

4.2 Evolution à l'échelle du PLU

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci dessous :

- **Zone agglomérée** : Le système de collecte des eaux pluviales sur la zone agglomérée est composé de réseaux Ø200 à Ø600, et fossés par endroit.
- **Zone IAU Nord-ouest** : Les eaux pluviales de cette zone seront raccordées au fossé de la Rue du Lavoir, situé au Sud-ouest. Un dossier réglementaire type loi sur l'eau avec gestion des eaux pluviales sera nécessaire du fait d'une surface supérieure à 1 hectare.
- **Zone IAU Sud-est** : Les eaux de ruissellements de cette zone seront dirigées vers le fossé situé en limite Sud-est de la zone. Une gestion des eaux pluviales avec dossier réglementaire sera à réaliser. Elle devra intégrer dans sa zone d'étude les eaux pluviales des habitations existantes situées en limite Nord-est de cette zone IAU.
- **Zone IAU « Porhors »** : Les eaux pluviales de cette zone seront raccordées au fossé situé en limite Sud de la zone. Un dossier réglementaire sera nécessaire du fait d'une surface supérieure à 1 hectare.

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau, code de l'environnement 214 –1 à 214 –7. (Décret 93-742 et 93-743 abrogés en mars 2007).

5 Eau potable

5.1 Données générales

5.1.1 Syndicat Intercommunal en Eau Potable

La commune de Cléguérec fait partie du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la région de Noyal-Pontivy - Cléguérec. Ce syndicat regroupe 14 communes pour 7 395 abonnés (Données 2011).

Le nombre d’abonnés sur la commune de Cléguérec est de 1 411.

Le syndicat Intercommunal est un syndicat de production et de distribution d’eau potable. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR France en vertu d’un contrat ayant pris effet le 1^{er} Janvier 2007. La durée du contrat est de 15 ans.

Les ressources en eau du syndicat proviennent de ces propres ressources et des collectivités voisines. Les ressources propres au syndicat résultent de deux prises d’eau superficielles sur le Blavet et de deux forages en nappe souterraine.

Pour l’année 2011, les quantités prélevées sont de l’ordre de 2 330 000 m³ au niveau du syndicat.

La ressource du syndicat est produite par quatre installations :

- Prise d’eau superficielle de « Saint Valvert » à Noyal-Pontivy (440 000 m³ en 2011).
- Prise d’eau souterraine de « Saint de Sence » à Malguénac (82 000 m³ en 2011).
- Prise d’eau souterraine de « Saint de Ker Anna » à Séglien (50 000 m³ en 2011).
- Prise d’eau superficielle de « Mangoer » à Cléguérec (1 760 000 m³ en 2011).

Les importations d’eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Noyal-Pontivy - Cléguérec concernent 90 000 m³ pour l’année 2011.

Le bilan de ressource et de distribution est le suivant :

Désignation	2010	2011
Volume produit m ³ /an	2 394 914	2 331 486
Volume importé m ³ /an	88 851	92 395
Volume exporté m ³ /an	1 324 402	1 280 571
Volume distribué m ³ /an	1 159 363	1 143 310

5.1.2 Approvisionnement de la commune

La commune de Cléguérec dispose d'un réservoir d'eau potable situé au Nord de son territoire communal, au lieu-dit « Bot er Mohet ». Sa capacité est de 2 000 m³.

Le territoire communal est approvisionné en eau potable par la canalisation Ø300 fonte située au Nord.

5.1.3 Service incendie

La sécurité d'incendie sur le territoire communal de Cléguérec est actuellement assurée par 26 poteaux incendies.

Afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 60 m³/h avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

5.1.4 Captage eau potable

Deux captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont situés sur la commune de Cléguérec, à savoir les prises d'eau du Mangoer et du Porzo sur Le Blavet.

5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci dessous :

- **Zone agglomérée** : Le réseau est existant.
- **Zone IAU Nord-ouest** : Une canalisation Ø160 PEHD est existante au sein de cette zone (Nord/Sud) et devra être intégrée au futur projet d'urbanisme. L'alimentation en eau potable de ce secteur se fera par le biais de cette canalisation Ø160 PEHD.
- **Zone IAU Sud-est** : L'alimentation en eau potable de ce secteur pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir de la canalisation Ø97/100 PVC de la Rue Monseigneur Jean-Marie Jan située en limite Nord de la zone et à partir de la canalisation Ø80/90 PVC de la Rue Belle Etoile située en limite Sud.



- **Zone IAU « Porhors »** : La distribution en eau potable de ce secteur pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø80/90 PVC de la Rue de Kervehaut située en limite Nord de la zone et de la Rue Lann Porh située à l'Ouest.

Le tracé des futurs réseaux eau potable (voir plan) est à titre indicatif.

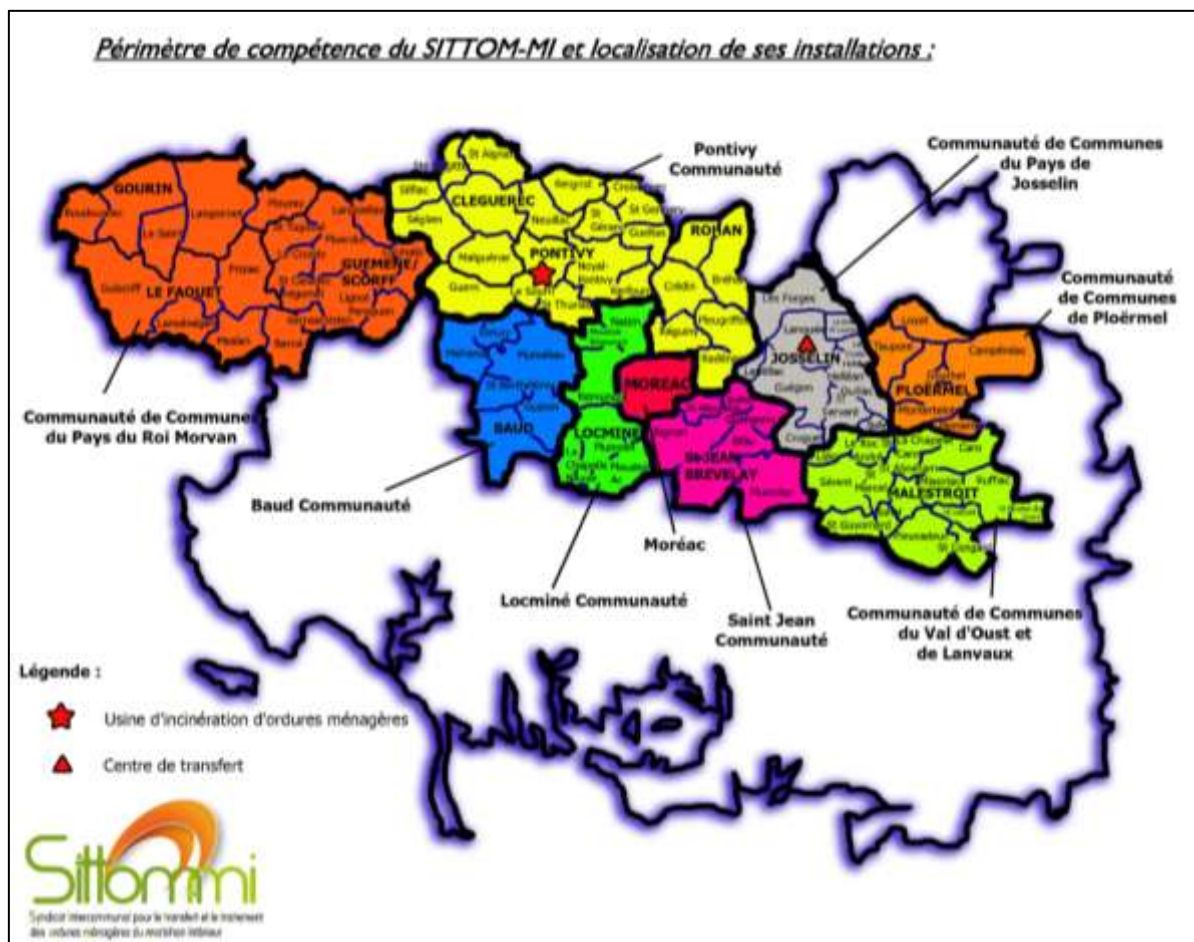
Les différents projets prévus sur la commune de Cléguérec devront être présentés au Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable de la région de Noyal-Pontivy / Cléguérec pour le raccordement au réseau eau potable.

6 Gestion des déchets

La commune de Cléguérec adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SITTO MMI) pour la gestion de ses déchets.

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral en date du 24 Juin 1988.

Le SITTO MMI assure le transfert et le traitement des déchets (ordures ménagères et collecte sélective) de 101 communes du Nord du Morbihan pour 171 638 habitants concernés. Le syndicat regroupe 9 collectivités.



Le SIT TOM-MI est un syndicat mixte fermé, composé de collectivités (communautés de communes et communes) elles-mêmes en charge de la compétence « collecte » (collecte des déchets et exploitation des déchetteries).

Le SIT TOM-MI a pour compétence :

- L'organisation du transfert et la péréquation des coûts de transfert des déchets ménagers provenant des collectivités membres du syndicat (le transfert étant défini comme le transport des déchets de la limite géographique de la collectivité membre, à l'usine de traitement ou au centre de transfert),
- La valorisation ou le traitement des déchets ménagers et assimilés avec la gestion d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers (UVE),
- Le tri des déchets ménagers et assimilés.

Le comité syndical est constitué d'un groupe de 53 délégués titulaires et 53 délégués suppléants désignés par chacune des collectivités membres.

Le Bureau Syndical est composé du Président, des 3 Vice-présidents et de 8 membres.

La commune de Cléguérec est représentée par Mr LE BOTMEL.

Les installations propriétés du syndicat sont :

- La station de transfert des ordures ménagères à Josselin (où transitent les déchets ménagers des communautés de communes de Ploërmel, Josselin, Val d'Oust Lanvaux, et Saint Jean Brévelay),
- L'Unité de Valorisation Énergétique UVE des déchets ménagers à Pontivy.

La collecte des déchets sur la commune de Cléguérec est assurée par Pontivy Communauté qui exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le transfert depuis le du 23 juin 2004.

- **Les Ordures Ménagères**

Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures ménagères résiduelles » sont déposés dans des bacs roulants à couvercle vert et placés dans des zones de regroupement. Ils sont collectés tous les lundis et jeudis selon les secteurs du territoire communal.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est assuré par le Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SIT TOM MI).

Ces déchets font l'objet d'une incinération et d'une valorisation énergétique, principalement à l'usine de Pontivy ou d'un traitement mécano-biologique à Gueltas. La valorisation énergétique est traduite en vapeur qui est revendue aux entreprises locales via un réseau de chaleur.



- **Les déchets recyclables**

L'ensemble des déchets recyclables doivent être déposés volontairement dans des points d'apport volontaire mis à disposition.

Chaque point d'apport dispose d'une colonne à verre, d'une colonne à emballages ménagers et d'une colonne à journaux/magazines.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire communal de Cléguérec (Zones urbaines et rurales).

Les déchets emballages représentent les emballages plastiques (bouteilles d'eau..), cartonnés (briques de lait..) et métalliques (boîtes de conserve..).

Le ramassage des déchets recyclables au niveau des points d'apport n'est pas planifié et varie selon les tournées.

Traitement des collectes sélectives :

- Journaux/magazines : Valorisation matière – 100% - PAPREC – Saint Gonnelly et ECO-FEUTRE – Naizin (depuis 11/2011)
- Verre : Valorisation matière – 100% - Saint Gobain
- Emballages ménagers/bouteilles plastiques : Valorisation matière – 100% - Tri par « Tri Vannes » et recyclage matière par des filières agréées éco-emballages
- Carton commerçant : Valorisation matière – 100% - PAPREC – Saint Gonnelly

Les tonnages valorisés en 2012 au niveau de Pontivy Communauté représentent pour le verre 2 036 tonnes et 1 546 tonnes pour les emballages/journaux.

- **Autres déchets**

Sept déchetteries sont mises à disposition sur le territoire de Pontivy communauté (Pontivy, Cléguérec, Gueltas, Réguiny, Noyal-Pontivy, Bréhan et Neuillac). Les déchets acceptés sont de type ferrailles, encombrants (matelas, sommiers..), gravats, terre, papiers et cartons, déchets verts (pelouse, tailles de haies), huiles usagées, filtre à huile et à gasoil, batteries, piles, verres, vêtements et chaussures.